RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00630
Numéro SIREN : 810 105 684
Nom ou dénomination : KEPLER SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2020 sous le numéro de dépôt 4548

KEPLER SOLUTIONS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 456 700 Euros
Siège social : 1 Boulevard Jean Moulin – 44100 NANTES
810 105 684 RCS NANTES

ACTE DE DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le douze décembre,

Au siège social, à NANTES,

LES SOUSSIGNES :

1) La société 3ADN
Société Civile au capital de 550 Euros
Ayant son siège social à LA CHAPELLE SUR ERDRE (44240) – 15 bis de la Mongendrière.
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 830 430 492.
Représentée par Monsieur Alain DOMGUEP, en qualité de gérant et certifiant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Propriétaire de 2 250 actions de la Société KEPLER SOLUTIONS

2) FPCI WEST WEB VALLEY 1,
Représenté par la société de gestion ARKEA CAPITAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 700.000 euros, dont le siège social est situé au 1, rue Louis Lichou – 29480 Le Relecq Kerhuon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 420 761 512 RCS Brest, représentée par Monsieur Marc BRIERE, en qualité de Président, lui-même représenté par Monsieur Vladimir BOLZE dument habilité.

Propriétaire de 2017 actions de la Société KEPLER SOLUTIONS

3) Monsieur Léonard DANGLEANT
Né le 28 mai 1977 à Paris (75016)
Demeurant 119 route de Rennes – 44700 ORVAULT
De nationalité française.

Propriétaire de 150 actions de la Société KEPLER SOLUTIONS

Représenté par Monsieur Alain DOMGUEP selon pouvoirs ci-après annexé.

4) La société SH DEVCOM
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros,
Ayant son siège social 51 rue des Cahereaux – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 837 780 063
Représentée par Monsieur Sébastien HERVE, en qualité de Gérant et d'Associé unique.

Propriétaire de 150 actions de la Société KEPLER SOLUTIONS

Agissant en qualité de seuls associés, propriétaires de la totalité des 4 567 actions composant le capital de la Société KEPLER SOLUTIONS.

APRES AVOIR RAPPELE ET EXPOSE QUE :

1) Aux termes des délibérations en date du 4 octobre 2017, la Société KEPLER SOLUTIONS a procédé à la désignation d'un commissaire aux comptes et lui a donné pour mission de régulariser les opérations qui auraient dû être soumises à son contrôle par le passé, à savoir les opérations intervenues après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés en mars 2015. En effet, la Société était normalement tenue de nommer un Commissaire aux comptes au cours de son premier exercice social pour une durée de 6 exercices. Le Cabinet AUDIT COMMISSARIAT EXERTISE DE L'OUEST – ACEO – 127 rue Robert Schuman – 44800 SAINT HERBLAIN, a été nommé Commissaire aux Comptes de la société, pour un mandat de six exercices, soit normalement jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2) Madame Christiane LOIRET, gérante et associée unique de la société AUDIT COMMISSARIAT EXERTISE DE L'OUEST – ACEO, est décédée le 27 juillet comme cela a été mentionné dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société KEPLER SOLUTIONS réunie le 31 juillet 2019 pour procéder à une augmentation de capital.

3) Par courrier recommandé en date du 9 septembre 2019, Monsieur Gilles BLANCHARD, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RENNES, a informé la société KEPLER SOLUTIONS que consécutivement au décès de Madame Christiane LOIRET, son époux, Monsieur Paul LOIRET en tant que suppléant désigné était automatiquement appelé à lui succéder, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

4) Par courrier recommandé en date du 20 septembre 2019, Monsieur Paul LOIRET a informé la société KEPLER SOLUTIONS qu'il souhaitait cesser très prochainement son activité professionnelle en lui priant de bien vouloir accepter sa démission, étant précisé que cette démission prise dans le respect des dispositions de l'article 19 du Code déontologie des Commissaires aux comptes a pris effet dès la réception de ce courrier.

5) Dans ce contexte, il appartient à la société KEPLER SOLUTIONS de nommer un nouveau Commissaire aux comptes pour la durée du mandat restant à courir, soit normalement jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6) Le président de la société KEPLER SOLUTIONS, Alain DOMGUEP, a sollicité plusieurs cabinets susceptibles de reprendre la suite de Madame LOIRET. Monsieur Alain DOMGUEP s'est efforcé de rechercher des cabinets ayant une pratique et une connaissance suffisante du monde des « startup » et a retenu le cabinet BDO NANTES – Société par Actions Simplifiée au capital de 323 264 euros, ayant son siège social 7 allée Alphonse FILLION – CS 22417 – 44124 VERTOU CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 871 800 546, représentée par Madame Corinne GUIBERT. Ce choix a été validé lors du dernier comité stratégique.

7) Aux termes de l'article 21 des statuts de la société KEPLER SOLUTIONS, les décisions collectives sont prises, au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé.

Ont pris les décisions suivantes :

- **Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.**
- **Pouvoir pour accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes de la société, le cabinet BDO NANTES – Société par Actions Simplifiée au capital de 323 264 euros, ayant son siège social 7 allée Alphonse FILLION – CS 22417 – 44124 VERTOU CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 871 800 546, représentée par Madame Corinne GUIBERT.

La collectivité des associés rappelle que ce nouveau Commissaire aux comptes est nommée pour la durée du mandat restant à courir, soit normalement jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le cabinet BDO a fait savoir par l'intermédiaire de Madame Corinne GUIBERT que rien ne s'opposait à sa nomination en qualité de nouveau Commissaire aux comptes de la société KEPLER SOLUTIONS.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés charge le Président de la Société KEPLER SOLUTIONS, Monsieur Alain DOMGUEP, ou toute personne muni d'un original ou d'une copie du présent acte de décision unanime d'accomplir l'ensemble des formalités en lien avec la présente décision et plus généralement faire le nécessaire.

Fait à NANTES,
Le 12 décembre 2019
En huit exemplaires originaux

La société 3ADN Représentée par Monsieur Alain DOMGUEP	
FPCI WEST WEB VALLEY 1 Représentée par Monsieur Marc BRIERE Monsieur Vladimir BOLZE dument habilité	
Monsieur Léonard DANGLEANT Représentée par monsieur Alain DOMGUEP	
La société SH DEVCOM Représentée par Monsieur Sébastien HERVE	